

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO 31

1^{ER} SEMESTRE 2013

SOMMAIRE

I - DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A – REUNION DU 25 AVRIL 2013

- L'adoption du compte administratif 2012..... 1
- L'adoption du compte de gestion 2012..... 4
- Le budget supplémentaire 2013 et l'affectation du résultat 2012..... 6
- Les subventions 2013..... 16
- Les modifications de l'organisation de la régie de recettes..... 23

II - DECISIONS DU BUREAU

A – REUNION DU 18 JANVIER 2013

- Approbation de l'avant projet définitif (APD) concernant l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Saint-Héand..... 25
- Approbation de l'avant projet définitif (APD) concernant l'opération d'extension et de restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare..... 27

• Attribution du marché de transport de matériels et d'équipement pour le SDIS 42.....	29
• Avenant au marché de maintenance des installations de chauffage et climatisation Lot n°2 « divers centres du SDIS 42 ».....	31
• Avenant au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion financière et d'un logiciel de gestion administrative des marchés publics Lot n°2.....	35
• Transfert en pleine propriété de certaines casernes auprès du SDIS.....	41
• Décision d'ester en justice devant le Conseil d'Etat dans le cadre du contentieux CHASTEL.....	43
• Décision d'ester en justice dans le cadre des contentieux avec les sociétés Placeo et Béton Plus relatifs à l'exécution du marché de réhabilitation de la caserne de Saint-Etienne La Terrasse.....	45
• Réforme des véhicules et de matériels divers.....	47
• Plan d'équipement en matériels roulants pour l'année 2013.....	51
• Approbation des tableaux des effectifs suite aux avis rendus par les instances consultatives de fin d'année 2012.....	54
• Actualisation du règlement intérieur du SDIS et de son corps départemental.....	59
• Convention interdépartementale des services départementaux d'incendie et de secours de la région Rhône-Alpes relative à la santé et la sécurité au travail.....	74
• Prise en charge des frais relatifs à l'aménagement du véhicule de Monsieur Darles, victime d'un accident de service.....	84

B – REUNION DU 14 FEVRIER 2013

• Attribution du marché de travaux concernant la réfection de la couverture du centre d'incendie et de secours du Chambon-Feugerolles.....	86
• Attribution du marché relatif à la fourniture de matériels de sport pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.....	89
• Attribution du marché relatif à la fourniture de matériels d'exploration fonctionnelle...	92
• Prise en charge des frais relatifs aux leçons de conduite prescrites à Monsieur Denis Grégoire, victime d'un accident de service.....	96

C – REUNION DU 14 MARS 2013

• Transfert en pleine propriété de biens auprès de SDIS.....	98
• Autorisation d’ester en justice dans le cadre du recours exercé par le syndicat FO contre la décision du bureau relative à mise en œuvre de la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels.....	100
• Poursuite de l’attribution du marché de travaux concernant la restructuration du centre d’incendie et de secours de Saint Cyr De Valorges.....	102
• Attribution du marché pour l’équipement de véhicules de protection pour le Service départemental d’incendie et de secours de la Loire.....	105
• Attribution du marché de fourniture et d’installation d’équipements électriques « sapeurs-pompiers » pour les véhicules du Service départemental d’incendie et de secours.....	107
• Avenant n°1 au marché de fourniture en carburant et en fioul domestique pour le parc véhicules et les centres d’incendie et de secours – Lot n° 75 Saint-Etienne Séverine....	109
• Bilan des marchés publics 2012.....	115
• Conventions avec les communes de Périgueux et Saint Maurice en Gourgois pour l’entretien des espaces verts et des abords des centres d’incendie et de secours.....	123
• Approbation de l’avant projet définitif (APD) concernant l’opération d’extension du centre d’incendie et de secours de Montagny.....	131
• Approbation de l’avant projet définitif (APD) concernant l’opération d’extension du centre technique du matériel départemental.....	133
• Approbation de l’avant projet définitif (APD) concernant l’opération de construction du centre d’incendie et de secours de Charlieu.....	135
• Renouvellement de l’agrément de volontariat service civique de 2013 à 2015.....	137
• Dispositif de résorption de l’emploi précaire.....	139

D – REUNION DU 11 AVRIL 2013

- Le renouvellement de la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Saint-Etienne Montbrison pour l'organisation du dispositif de sécurité à l'aérodrome de Saint-Etienne Bouthéon..... 141
- Le renouvellement de la convention avec la ville de Saint Etienne pour la surveillance de la baignade à Saint Victor sur Loire..... 156
- Le renouvellement de l'habilitation de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL) pour la formation des jeunes sapeurs-pompiers..... 162
- Les actions en justice pour un contentieux impliquant le SDIS suite à une intervention de secours (dossier SDIS contre MAIF)..... 164

E – REUNION DU 16 MAI 2013

- Attribution du marché d'acquisition d'un logiciel de gestion de la formation..... 166
- Attribution du marché d'équipement de fourgons pompes tonnes secours routiers (FPTSR)..... 168
- Avenant n°1 au marché de fourniture et de mise en œuvre d'un système d'aide au pilotage et à l'évaluation (SYAPE)..... 170
- Transfert en pleine propriété de bâtiments et de terrains auprès du SDIS..... 176
- Convention avec les SAMU et les SMUR relative à la maintenance des moyens permettant l'utilisation du réseau Antares et la fourniture de données informatiques..... 178

F – REUNION DU 6 JUIN 2013

- Avenants au marché de travaux relatif à la restructuration du centre d'incendie et de secours de Chazelles sur Lyon..... 198
- Avenants au marché relatif à la maintenance de chauffage et de climatisation du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire (lots 1 et 2)..... 204
- Indemnisation de sapeurs-pompiers victimes d'agression..... 214

• Procédure de remboursement des effets vestimentaires non restitués.....	216
• Les ajustements concernant l'arrêté portant organisation du SDIS et de son corps départemental.....	218
• La participation de l'établissement au financement des mutuelles santé et prévoyance des agents.....	220
• La réforme d'un véhicule accidenté et sa cession à titre onéreux à l'assurance.....	222
• Ajustements des conditions d'indemnisation de certains personnels de catégorie C...	224
• La définition des taux de promotion pour l'avancement des personnels de la filière sapeurs-pompiers.....	226

III - ARRETES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

• Arrêté conjoint portant organisation administrative du service départemental d'incendie et de secours de la Loire (SDIS) et de son corps départemental (CD).....	228
• Arrêté préfectoral portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Loire.....	237
• Arrêté modificatif portant constitution du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.....	257
• Arrêté modificatif numéro 2 portant constitution de la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie B.....	259

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 25 AVRIL 2013

Délibération numéro 13 – 01 - 001

Dossier n°1 : L'adoption du compte administratif 2012.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 25 mars 2013, s'est réuni le jeudi 25 avril 2013 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Carine TRIMOUILLE, Sous Préfète, Directrice de Cabinet de Madame la Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 3 pouvoirs donnés)

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER - Jean-Claude BERTRAND - Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Claude BURDIN (Vice-président) – André CELLIER (Vice-président) – Dominique CROZET – Roger DAMAS - Paul DUCRUET – Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Claude GIRAUD (Vice-président) - Alain GUILLEMANT - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) - Alain LAURENDON - René LAPALLUS (pouvoir donné à Alain GUILLEMANT) – Iwan MAYET (pouvoir donné à André CELLIER).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le résultat de l'exercice 2012 laisse apparaître un excédent comptable de 7,627 M € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues).

Ce résultat doit être analysé en prenant en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les engagements de dépenses 2012 qui ont été effectuées en début d'année 2013, soit 5,301 M €.

L'excédent réel, après déduction de ces restes à réaliser, s'établit ainsi à 2,326 M€ (soit 3,24 % du budget).

Quelques indications peuvent être retenues concernant les évolutions budgétaires entre 2011 et 2012.

1 – concernant la section de fonctionnement :

Les dépenses réelles 2012 ont évolué de 1,92 % par rapport à 2011, soit un taux inférieur à l'inflation. Les dépenses consacrées aux salaires et charges ont progressé de 1,14 % tandis que l'indemnisation des volontaires a augmenté de 2,8 %. Les hausses les plus significatives concernent les assurances (+ 11,51%), les énergies (+7,56 %) et les tenues d'intervention compte tenu de la nécessité de constituer un stock d'effet pour mettre en place la procédure de l'échange (+13,34%)

En contrepartie, certaines catégories de dépenses ont diminué : frais financiers (-6,13%), frais de téléphonie (-6,91%)

2 – concernant la section d'investissement :

Les recettes réelles 2012 sont en évolution de + 1,25 % (contre + 1,87 % en 2011) C'est un taux sensiblement inférieur à la progression globale des contributions 2011 (+1,40 %).

Comme en 2011, les recettes d'investissement n'intègrent aucun emprunt. Elles sont constituées de recettes d'épargne (amortissement et excédents) et de participation de l'Etat à travers le FCTVA et le fonds d'aide à l'investissement.

Les dépenses 2012 (12,420 M€) sont d'un volume supérieur à celles de 2011 (11,276 M€).

Les résultats de 2012 (sections de fonctionnement et d'investissement) sont les suivants :

	Mandats émis 1	Titres émis 2	Résultats	Reprise des résultats antérieurs 3	Résultat 2012 4 (2 + 3 - 1)
Section de fonctionnement	53 986 633,70 €	58 722 269,58 €	4 735 635,88 €	1 202 198,45 €	5 937 834,34 €
Section d'investissement	12 420 794,32 €	12 994 139,23 €	573 344,91 €	1 115 636,21 €	1 688 981,12 €
Total du budget	66 407 428,02 €	71 716 408,81 €	5 308 980,79 €	2 317 834,66 €	7 626 815,46 €

**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article unique :

Le conseil d'administration approuve le compte administratif 2012.

Délibération adoptée à la majorité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	16 (dont 2 pouvoirs). Le Président Bernard PHILIBERT n'a pas pris part au vote.
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	3 (Madame Nadia SEMACHE et Messieurs Jean-Claude BERTRAND et Joseph FERRARA)

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 25 AVRIL 2013

Délibération numéro 13 – 01 - 002

Dossier n°2 : L'adoption du compte de gestion 2012.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 25 mars 2013, s'est réuni le jeudi 25 avril 2013 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Carine TRIMOUILLE, Sous Préfète, Directrice de Cabinet de Madame la Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 3 pouvoirs donnés)

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER - Jean-Claude BERTRAND - Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Claude BURDIN (Vice-président) – André CELLIER (Vice-président) – Dominique CROZET – Roger DAMAS - Paul DUCRUET – Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Claude GIRAUD (Vice-président) - Alain GUILLEMANT - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) - Alain LAURENDON - René LAPALLUS (pouvoir donné à Alain GUILLEMANT) – Iwan MAYET (pouvoir donné à André CELLIER).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le payeur départemental. Tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ont été pris en compte.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article unique :

Le conseil d'administration approuve le compte de gestion 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	20 (dont 2 pouvoirs).
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Vote <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 25 AVRIL 2013

Délibération numéro 13 – 01 - 003

Dossier n°3 : Le budget supplémentaire 2013 et l'affectation du résultat 2012.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 25 mars 2013, s'est réuni le jeudi 25 avril 2013 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Carine TRIMOUILLE, Sous Préfète, Directrice de Cabinet de Madame la Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 3 pouvoirs donnés)

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER - Jean-Claude BERTRAND - Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Claude BURDIN (Vice-président) – André CELLIER (Vice-président) – Dominique CROZET – Roger DAMAS - Paul DUCRUET – Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Claude GIRAUD (Vice-président) - Alain GUILLEMANT - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) - Alain LAURENDON - René LAPALLUS (pouvoir donné à Alain GUILLEMANT) – Iwan MAYET (pouvoir donné à André CELLIER).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le projet de budget doit permettre l'affectation du résultat 2012 (7 626 815,45 €). Ce résultat permettra de financer les restes à réaliser et de limiter le recours à l'emprunt. Des ajustements budgétaires sont également proposés, sans création de mesures nouvelles.

I – L'intégration du résultat 2012 et le financement des restes à réaliser.

Les dépenses 2012 ayant fait l'objet d'un engagement juridique et qui seront mandatées en 2012 s'établissent à 5 300 811,91 €, répartis de la manière suivante :

☞ Section d'investissement : 4 419 442,72 €.

☞ Section de fonctionnement : 881 369,19 €.

Pour financer ces restes à réaliser, il convient d'utiliser une partie du résultat excédentaire 2012 soit 5 300 811,91 €. Le solde de l'excédent 2012 (2 325 935,92 €) permettra de réduire le recours à l'emprunt.

II – L'intégration du résultat 2012 et la limitation du recours à l'emprunt.

Lors du BP 2013, l'emprunt destiné à équilibrer la section d'investissement a été voté à un montant de 2 893 200 €. Le solde du résultat excédentaire 2012, après financement des restes à réaliser, s'établit à 2 326 003,54€

Comme les années précédentes, il est proposé d'utiliser ce solde excédentaire pour limiter le recours à l'emprunt. Au terme de toutes les opérations du budget supplémentaire, l'emprunt d'équilibre serait ramené ainsi de 2 893 200 € à 567 196,46 €.

III – Les ajustements budgétaires.

Les principaux mouvements de crédits concernent les autorisations de programme et les crédits de paiements du programme immobilier votés en décembre dernier à l'occasion du BP. Il conviendrait de les actualiser suite à la présentation par les maîtres d'œuvre des avant projets définitifs.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les mouvements de crédits mentionnés en annexe 1, 2, 3 et 4.

Article 2 :

L'excédent de clôture constaté au compte administratif 2012 (7 626 815,46 €) sera affecté de la manière suivante :

- ✓ 5 056 465,15 € en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- ✓ 1 688 981,12 € en recette d'investissement à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- ✓ 881 369,19 € en recette de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Article 3 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint Etienne la Métare, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 2 305 000 € à 2 430 000 €. Les crédits de paiement 2013 restent inchangés et s'établissent à 1 400 000 €.

Article 4 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint Cyr de Valorges, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 395 000 € à 455 000 €. Les crédits de paiement 2013 restent inchangés et s'établissent à 350 000 €.

Article 5 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint Héand, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 890 000 € à 990 000 €. Les crédits de paiement 2013 restent inchangés et s'établissent à 450 000 €.

Article 6 :

Dans le cadre de l'opération de restructuration du centre technique départemental du matériel, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 440 000 € à 560 000 €. Les crédits de paiement 2013 restent inchangés et s'établissent à 400 000 €.

Article 7 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Montagny, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 170 000 € à 270 000 €. Les crédits de paiement 2013 restent inchangés et s'établissent à 140 000 €.

Article 8 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Charlieu, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 1 210 000 € à 1 320 000 €. Les crédits de paiement 2013 restent inchangés et s'établissent à 400 000 €.

Article 9 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint Just Saint Rambert, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 930 000 € à 951 000 €. Les crédits de paiement 2013 évoluent également de 9 500 € à 30 500 €.

Article 10 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Périgneux, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 605 000 € à 608 000 €. Les crédits de paiement 2013 évoluent également de 3 100 € à 6 100 €.

Article 11 :

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Chavanay, le conseil d'administration décide de porter les crédits de paiement 2013 de 12 100 € à 48 763 €. L'autorisation de programme reste inchangée.

Article 12 :

Dans le cadre de l'opération de construction du plateau technique incendie, le conseil d'administration décide de diminuer les crédits de paiement 2013 de 137 300 € à 76 637 €. L'autorisation de programme reste inchangée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	20 (dont 2 pouvoirs).
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Vote <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 25 AVRIL 2013

Délibération numéro 13 – 01 - 004

Dossier n°4 : Les subventions 2013.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 25 mars 2013, s'est réuni le jeudi 25 avril 2013 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Carine TRIMOUILLE, Sous Préfète, Directrice de Cabinet de Madame la Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 3 pouvoirs donnés)

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER - Jean-Claude BERTRAND - Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Claude BURDIN (Vice-président) – André CELLIER (Vice-président) – Dominique CROZET – Roger DAMAS - Paul DUCRUET – Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Claude GIRAUD (Vice-président) - Alain GUILLEMANT - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) - Alain LAURENDON - René LAPALLUS (pouvoir donné à Alain GUILLEMANT) – Iwan MAYET (pouvoir donné à André CELLIER).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le SDIS pourrait continuer à verser une subvention à 5 associations ainsi qu'aux 13 sections de jeunes sapeurs-pompiers. Les crédits inscrits au budget permettraient le financement de cette dépense.

1 - L'union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL) : 96 500 €.

L'UDSPL est notamment chargée de promouvoir le volontariat sur le département, de coordonner l'activité des différentes amicales de sapeurs-pompiers et d'assurer une protection sociale complémentaire à ses adhérents. Elle a également pour vocation de venir en aide aux membres des familles de sapeurs-pompiers en développant l'action sociale. A ce titre, ses ressources financières proviennent des cotisations des membres de l'association et d'une subvention versée par le SDIS.

Cette participation de l'établissement public s'établissait en 2012 à 81 500 € et devait permettre de répondre aux objectifs suivants :

- ☞ Le fonctionnement de l'association (assurances complémentaires des personnels notamment),
- ☞ Le versement de gratifications aux sapeurs-pompiers volontaires bénéficiaires de médailles au nom du SDIS,
- ☞ La participation à l'équipement des jeunes sapeurs-pompiers volontaires affectés dans 13 sections, ainsi qu'à l'acquisition de fourniture de documents et supports pédagogiques pour les jeunes sapeurs-pompiers du département,
- ☞ L'encouragement à la pratique des activités sportives hors service pour l'ensemble des sapeurs-pompiers du corps départemental (championnats nationaux de football, de basket, d'handball, épreuves d'athlétisme...)

Pour 2013, il est proposé de majorer exceptionnellement cette subvention de 15 000 € et de la porter à 96 500 € afin de permettre à l'association d'accompagner les agents du SDIS sélectionnés pour le championnat de France du challenge de la qualité (épreuve de service réservée aux sapeurs-pompiers) organisé en 2013 en Guadeloupe.

2 - Les associations de jeunes sapeurs-pompiers : 13 000 €.

Il est proposé de reconduire une subvention de 1 000 € pour chaque section de jeunes sapeurs-pompiers. En 2013, ces sections seront au nombre de 13.

3 - Le comité de gestion de l'action social (CGAS) : 16 000 €.

La subvention, d'un montant de 76 000 € les années précédentes, pourrait être ramenée à 16 000 € afin de contribuer au financement de la mutuelle santé des agents du SDIS.

Ce montant permettrait à l'association de gérer une billetterie locale, et éventuellement, participer aux licences sportives et culturelles. A noter que le SDIS adhère par ailleurs au centre national d'action sociale (CNAS) qui propose de nombreuses prestations (prêts, aide aux vacances, billetterie, chèques vacances, chèques emplois service universel,...)

4 - Le musée des sapeurs-pompiers de la Loire : 19 150 €.

En application d'une délibération du conseil d'administration, le SDIS et la ville de Firminy versent à parts égales une subvention permettant à l'association de financer un prêt bancaire qui lui a permis d'acquérir des locaux et de réaliser des travaux d'aménagement (soit un montant de 11 500 €). Par ailleurs, l'établissement public participe aux frais de fonctionnement du musée (7 623 €).

La subvention globale du SDIS pourrait être arrêtée à 19 150 € (montant identique depuis 2004). A noter que le SDIS cède parfois à titre gratuit des engins réformés qui viennent enrichir la collection du musée.

5 - L'œuvre des pupilles : 3 100 €.

Il est proposé de reconduire la subvention 2012 soit 3 100 €.

6 - L'association départementale des radio-transmetteurs au service de la sécurité civile : 1 000 €.

Il est proposé de confirmer la subvention de 1 000 € comme les années précédentes.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le conseil d'administration décide de fixer à 1 000 € la subvention versée à chacune des 13 sections de jeunes sapeurs-pompiers au titre de l'année 2013.

Article 2 :

La subvention 2013 versée à l'union départementale de sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL) est majorée exceptionnellement de 15 000 € par rapport à 2012. Elle est portée à 96 500 € afin de permettre à l'association d'accompagner les agents du SDIS sélectionnés pour le championnat de France du challenge de la qualité (épreuve de service réservée aux sapeurs-pompiers) organisé en 2013 en Guadeloupe.

Le Président est autorisé à signer l'additif à la convention établie avec l'association et relatif à la participation de l'établissement public pour l'année concernée (voir annexe 1).

Article 3 :

La subvention 2013 versée au comité de l'action social (CGAS) est fixée à 16 000 €.

Le Président est autorisé à signer l'additif à la convention établie avec l'association et relatif à la participation de l'établissement public pour l'année concernée (voir annexe 2).

Article 4 :

La subvention 2013 versée au musée des sapeurs-pompiers de la Loire est fixée à 19 150 €.

Article 5 :

La subvention 2013 versée à l'œuvre de pupilles est fixée à 3 100 €.

Article 6 :

La subvention 2013 versée à l'association départementale des radio-transmetteurs au service de la sécurité civile est fixée à 1 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	20 (dont 2 pouvoirs).
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Vote <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

**Annexe à la convention entre l'UDSPL et le SDIS :
les missions de l'association et la participation
financière du service**

Année 2013

Article 1 : les missions de l'UDSPL :

☞ Proposer des mesures tendant au développement et à l'amélioration du service public en relation avec l'organisation générale de la sécurité civile,

☞ Veiller aux intérêts moraux des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et assurer la défense de leurs droits,

☞ Venir en aide aux membres de leurs familles en développant l'action sociale,

☞ Favoriser la formation, l'entraînement physique des sapeurs-pompiers et les activités sportives,

☞ Dispenser l'enseignement du secourisme par des sapeurs-pompiers habilités à cet effet, et en promouvoir la pratique auprès du grand public,

☞ Encourager le développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers et promouvoir leurs activités dans le cadre du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Loire,

☞ Participer aux actions de la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France,

☞ Assurer la gratification des sapeurs-pompiers volontaires à l'occasion des départs à la retraite et l'octroie des médailles,

☞ Participer au développement du volontariat.

☞ Participer à la promotion du sport chez les sapeurs-pompiers.

☞ A titre exceptionnel en 2013, accompagnement des agents du SDIS sélectionnés pour le championnat de France du challenge de la qualité (épreuve de service réservée aux sapeurs-pompiers) organisé en 2013 en Guadeloupe.

Article 2 : La participation financière du SDIS.

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, l'UDSPL obtiendra pour cette année 2013, une participation financière du SDIS à hauteur de 96 500 €.

Le Président de l'Union départementale
des sapeurs-pompiers de la Loire

Commandant Bruno DUPERRAY

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

**Additif n°1 à la convention établie entre le SDIS et le
CGAS relatif à la participation
financière de l'établissement public : ANNEE 2013**

Article 1 : Les missions du CGAS.

L'association du Comité de gestion de l'action sociale (CGAS) bénéficie de la part du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire d'une subvention de 16 000 € destinée notamment à soutenir les actions suivantes :

- Billetterie, en complément de celle disponible par l'intermédiaire du CNAS,
- Arbre de Noël,
- Participation aux cotisations des agents pour l'adhésion à l'UDSPL,
- Activités des agents et de leurs enfants (participation aux licences sportives et culturelles)

Article 2 : La participation financière du SDIS.

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, le CGAS obtiendra pour cette année 2013, une participation financière du SDIS à hauteur de 16 000 €.

A cette aide financière, s'ajoutent la mise à disposition d'un bureau à la direction départementale ainsi que l'aide ponctuelle d'agents du SDIS pour les besoins de son secrétariat.

Le solde du coût des actions est couvert par les ressources propres de l'association du Comité de gestion de l'action sociale du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Fait à Saint Etienne, le

La Présidente du Comité de gestion de
l'action sociale du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

Le Président du conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de
secours de la Loire

Valérie COLLARD

Bernard PHILIBERT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 25 AVRIL 2013

Délibération numéro 13 – 01 - 005

Dossier n°5 : Les modifications de l'organisation de la régie de recettes.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 25 mars 2013, s'est réuni le jeudi 25 avril 2013 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Carine TRIMOUILLE, Sous Préfète, Directrice de Cabinet de Madame la Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 3 pouvoirs donnés)

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER - Jean-Claude BERTRAND - Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Claude BURDIN (Vice-président) – André CELLIER (Vice-président) – Dominique CROZET – Roger DAMAS - Paul DUCRUET – Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Claude GIRAUD (Vice-président) - Alain GUILLEMANT - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) - Alain LAURENDON - René LAPALLUS (pouvoir donné à Alain GUILLEMANT) – Iwan MAYET (pouvoir donné à André CELLIER).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le conseil d'administration a créé en avril 2012 une régie de recettes. Elle est utilisée pour l'encaissement des recettes générées par la vente aux enchères en ligne.

Le seuil initialement fixé à 10 000 € apparaît toutefois insuffisant. Aussi, est il proposé d'augmenter son plafond jusqu'à 100 000 €.

Vu le rapport présenté par le Président, le conseil d'administration prend la décision suivante :

Article unique :

L'alinéa 6 de l'article 3 de la délibération numéro 12 – 01 – 005 du 25 avril 2012 est modifié comme suit :

- le montant maximum de l'encaisse que le régisseur principal est autorisé à conserver est fixé à 100 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	20 (dont 2 pouvoirs).
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Vote <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT